



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal Mardi 9 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuvième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 27 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul, Maire.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella, M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine, M. BASTIEN Guillaume, MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, MME HAUDRECHY Sylviane.

EXCUSES : MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. DANCOINE Thierry, MME MARTINACHE Sonia par pouvoir à M. LACAILLE René.

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie

OBJET : 2024-2-17

APCD 2024 - " SÉCURISATION DU PARKING DU COLLÈGE - AMÉNAGEMENT CYCLABLE "

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une étude menée en collaboration avec Douaisis Agglo dans le cadre des "Plans de Déplacements des Établissements Scolaires" (voir présentation, contexte, scénarii & estimations en PJ).

Il propose à l'Assemblée, dans l'intérêt et la sécurité des collégiens, de retenir le scénario préférentiel (n°1), et précise que ces aménagements cyclables estimés à **69 390 € HT** sont éligibles au dispositif d'aide financière départementale "Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale" (APCD).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation de ces aménagements projetés pour un montant estimé à **69 390 € HT** sous réserve de l'obtention de la subvention départementale ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département du Nord, dans le cadre de l'Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale 2024, pour un montant de subvention plafonnée à **50 000 €** selon le Plan de financement suivant :

Département du Nord (**APCD**) **50 000 HT** (72%) et **Commune 19 390 € HT** (28%),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif et financier dans le cadre du dossier de subvention et de la réalisation des aménagements cyclables au Collège ;

DIT QUE les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au Budget Prévisionnel 2024.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de DANCOINE Thierry, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René, Mme HAUDRECHY Sylviane.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,

M. Fontaine Jean-Paul